

Orange : des musulmans obligeaient des jeunes filles à se prostituer

écrit par titi | 19 juin 2018



Quand l'islam importe sa culture esclavagiste chez nous...

A Orange, le directeur de la mosquée « Lumière de Dieu », Abdeslam Bahiad et ses deux fils avaient déjà été condamnés pour proxénétisme aggravé.

Ils avaient forcé de jeunes filles à se prostituer.

Toujours à Orange, deux femmes, Fatiha Lakhal, et sa fille Siham Kababat, sont accusées par une jeune femme de l'avoir séquestrée et violentée pendant des années, la forçant notamment à se prostituer alors qu'elle n'avait que 15 ans:

Un dossier des plus sordide de traite d'être humain a été évoqué longuement hier devant le tribunal correctionnel de Carpentras placé sous la présidence de Vincent Mick. Fatiha Lakhal, 53 ans, et sa fille Siham Kababat, 30 ans, répondaient de violences sur une jeune Marocaine qu'elles auraient

exploitée à leurs domiciles d'Orange pendant des années.

Il était également reproché à Fatiha Lakhal d'avoir prostitué la jeune fille. Des allégations mensongères pour les deux femmes qui assurent que la plaignante a dénoncé des faits imaginaires dans le seul but d'obtenir des papiers et ainsi pouvoir résider en France.

Ce dossier, comme cela ressort des débats, s'inscrit dans le contexte particulier d'une filière d'immigration clandestine de jeunes femmes marocaines qui alimentaient des réseaux de prostitutions sur la ville d'Orange.

C'est dans ce cadre que Souad, qui prétend être arrivée clandestinement en 2004 à bord d'une camionnette avec d'autres filles dans la cité des Princes, aurait été prise en charge par Fatiha Lakhal.

Déscolarisée, la jeune Souad alors âgée de 10 ans aurait été réduite en état d'esclavage : giflée, frappée à coups de chaussures, de fourchettes, humiliée, parfois brûlée avec des cigarettes, elle devait faire les tâches ménagères, la cuisine et s'occuper des enfants de la famille.

À l'âge de 15 ans, elle aurait dû se prostituer.

En mai 2009 après une fugue, elle ira vivre chez Siham Kababat où elle sera victime de nouvelles violences et contrainte de s'occuper des cinq enfants de la famille.

« Elle était bien chez moi, heureuse, bien habillée, elle mangeait »

À la barre du tribunal, les deux prévenues, assurent qu'elles ont pris en charge cette enfant qui leur a été confiée par leur père. *« Au départ pour 15 jours et puis ça a duré »...« elle était bien chez moi, heureuse, bien habillée, elle mangeait avec les enfants »* assure Fatiha Lakhal qui comme sa fille affirme n'avoir jamais frappé Souad.

Une dame explique par exemple que Souad s'est sans doute brûlée elle-même au cours d'un « *jeu de jeunes de maintenant* ». Certainement pas pour avoir refusé d'aller se prostituer à Marseille !

« *Cette affaire est celle d'une enfant réduite à l'esclavage comme cela se faisait dans la Rome antique avec pour seul droit celui de se taire* » résume le représentant du ministère public qui n'accorde aucun crédit aux propos des deux prévenues qui se sont contredites dans ce dossier où existe un flou car « *les témoins sont dans le retrait. Sans doute en raison du climat de terreur que faisait régner Fatiha Lakhal* ».

Me Lemaire, qui intervient en défense, relève qu'aucun élément n'a été retenu à l'encontre des deux prévenues, dans le dossier parallèle qui impliquait Abdeslam Bahiad, ancien responsable de la mosquée d'Orange condamné en 2014 avec ses trois fils dans un important dossier de traite humaine et de proxénétisme.

« *Comme il n'y a rien dans ce dossier mal construit et mal instruit on s'en tient, pour la mettre en cause, à l'environnement et aux relations d'amitiés de Fatiha Lakhal avec des femmes qui se prostituaient... Mais le dossier est vide alors on noircit ces deux femmes à l'extrême pour le faire tenir, c'est ahurissant* » plaide le batonnier.

Après délibéré, le tribunal suit les réquisitions du ministère public et condamne Fatiha Lakhal à une peine de 4 ans de prison dont 2 ans avec sursis et Siham Kababat à deux ans dont un avec sursis. Le tribunal indique que la partie ferme, aménageable sera exécutée avec un placement sous surveillance électronique.

<https://www.laprovence.com/article/edition-vaucluse/4476915/une-mere-et-sa-fille-condamnees-pour-traite-detre-humain.html>

<https://www.laprovence.com/article/faits-divers-justice/5021704/en-fuite-lancien-directeur-de-la-mosquee-dorange-a-ete-arrete.html>